

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2023

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – OERTEL Christian – FRENKEL Jean- Louis – HEIM Raphaël – BIANCHI Nathalie – ANDRES Aurore – DIETRICH Nathalie

Excusé : FRITZ Julien

Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

Avant l'ouverture de la séance le maire demande à rajouter le points 13 Renouvellement du contrat du photocopieur de la mairie et le point 14 Demande d'agrément d'un permissionnaire présenté par le locataire de la chasse. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise de maire à rajouter les points 13 et 14.

- 1) Désignation du Secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV de la séance du 13 mars 2023
- 3) Affectation des résultats 2022
- 4) Vote des taux des taxes locales –
- 5) Budget primitif 2023 documents transmis par mail le 18 mars 2023 et distribués aux conseillers ne disposant pas d'imprimante. Ces documents seront la base de travail et seront éventuellement modifiés par les propositions retenues par la commission des finances qui s'est réunie le 27 mars 2023.
- 6) Acquisition d'une tondeuse
- 7) Choix des prestataires extérieurs concernant l'entretien des espaces verts
- 8) Décisions prises dans le cadre des délégations de signature consenties au Maire
- 9) Renouvellement du bail de la chasse (2024-2033) – consultation des propriétaires fonciers
- 10) Création de la commission communale de la chasse
- 11) Emplacement de l'aire de jeux
- 12) Communications et divers
- 13) Renouvellement du contrat du photocopieur de la mairie
- 14) Demande d'agrément d'un permissionnaire présentée par le locataire de la chasse communale

2023-03-01 – Désignation du Secrétaire de Séance

M. Patrick BURGER est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2023-03-02 – Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2023 -03-03– Affectation des résultats 2022

Le conseil municipal de la commune de Hengwiller réuni en séance ordinaire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2022	RESTE A REALISER 2022	SOLDE DU RESTE A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	17.800,63 €		8.229,36 €			26.029,99 €
FONCT	102.215,35 €		4.339,10 €			74.003,68 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	74.003,08 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	74.003,08 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE Déficit à reporter (ligne 002)	

2023-03-04 Vote des taux de la fiscalité directe locale

Le maire soumet au conseil municipal la notification des taux d'imposition des taxes directes locales adressée par les services fiscaux. Il explique au conseil municipal que le produit de référence pour les taxes foncières et la taxe d'habitation au titre de 2023 s'élève à 40.042 € et qu'il souhaiterait un produit total de 44.000 €. Il indique que par délibération du 4 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2022 à :

TFPB (taxe foncière propriété bâtie) 23,41 %
TFPNB (taxe foncière propriété non bâtie) 42,76 %

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B sexies du CGI (code général des impôts)

Il propose au conseil municipal de fixer en 2023 les taux suivants pour obtenir un produit souhaité de 44.000 € :

Taxes foncières non bâties **46,99 %** au lieu de 42,76 %
Taxes foncières bâties **25,72 %** au lieu de 23,41 %
Taxes d'habitation **3,71 %** au lieu de 3,38%

Le conseil municipal, après délibérations, par sept voix pour (BLAES Marcel – BURGER Patrick – HEIM Raphaël – DIETRICH Nathalie – FRENKEL J. Louis – OERTEL Christian – ANDRES Aurore) - et trois voix contre (UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BIANCHI Nathalie) décide de fixer les taux comme suit °:

Taxes	Bases imposition prévision 2023	Taux votés en 2023	Produit
Taxe foncière (bâti)	153.500	25,72 %	39.486 €
Taxe foncière (non bâti)	9.000	46,99 %	4.229 €
Taxe d'habitation	7.685	3,71 %	285 €
TOTAL			44 000 €

2023-03-05 – Budget primitif 2023 de la commune

Le maire présente le budget primitif 2023 de la commune établi comme suit :

- dépenses de fonctionnement :	214 719 €
- recettes de fonctionnement :	214 719 €
- dépenses d'investissement :	110 711 €
- recettes d'investissement :	110 711 €

Après délibérations, le budget primitif 2023 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

2023-03-06 – Acquisition d'une tondeuse

Le Maire se réfère à la délibération du 13 mars 2023 et rappelle au conseil municipal que la tondeuse actuelle devient obsolète en raison de l'ancienneté et de l'utilisation et qu'il convient de la remplacer.

Avant de prendre une décision, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents demande au Maire de contacter différentes entreprises pour obtenir des devis concernant l'acquisition d'un type de machine compatible avec la surface à tondre. Il souhaite également connaître le coût de la location annuelle pour la mise à disposition de ce type de matériel.

Le conseil municipal demande aussi qu'une réflexion soit menée sur la surface de tonte à prioriser et sur le nombre de tontes à effectuer.

2023-03-07 Choix des prestataires extérieurs concernant l'entretien des espaces verts.

Compte-tenu des tarifs trop élevés proposés par les prestataires extérieurs le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ne souhaite pas sous-traiter l'entretien des espaces verts pour l'instant.

2023-03-08 Décisions prises dans le cadre des délégations de signature consenties au Maire

Date de réception DIA	N° d'enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
24/03/2023	01/2023	Section 1 parcelle 226/35 WURM Julien HUFSCMITT Cindy	Pas de préemption

2023-03-09 Renouvellement du bail de la chasse (2024-2033) consultation des propriétaires fonciers

Le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Vu les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

- décide de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.
- charge le Maire de procéder à cette consultation.

2023-03-10 Création de la commission communale de la chasse

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de la location de la chasse pour la nouvelle période 2024-2033.

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1 Décide de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse.

2 Désigne

Marcel BLAES, maire, président de la Commission,

Christian UHLMANN, adjoint et Nathalie DIETRICH, conseillère municipale en qualité de représentants de la commune,

3 Décide que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

2023-03-11 Emplacement de l'aire de jeux.

Le maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 13 mars 2023, le conseil municipal avait décidé de prévoir une aire de jeux à côté de l'atelier municipal.

Il informe le conseil municipal, qu'après réflexion, l'emplacement initial n'est pas idéal en raison de la proximité du fossé pour des raisons de sécurité. Aussi, il propose au conseil municipal de fixer l'emplacement de l'aire de jeux (de 10 mètres de long) le long du chemin piétonnier entre le cimetière et l'atelier communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du Maire et décide de prévoir l'aire de jeux le long du chemin piétonnier entre le cimetière et l'atelier communal.

2023-03-12 – Communications et divers

Canalisation d'eau défectueuse

Le Maire informe le conseil municipal que les services du SDEA ont été informés que la conduite d'eau devant la maison d'habitation de M. DUSSART est défectueuse et qu'il convient de la réparer ainsi que le regard devant la maison d'habitation de M. GRIENENBERGER.

Eglise de HENGWILLER

Le Maire informe le conseil municipal qu'en 2024 l'église St Joseph aura 200 ans et qu'il conviendrait de fêter cet anniversaire avec l'ensemble de la population. Une réflexion est menée pour fixer la date de l'évènement et les modalités d'organisation en concertation avec les curés, l'équipe d'animation pastorale et le conseil de fabrique.

2023-03-13– Renouvellement du contrat de location du photocopieur de la Mairie

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de location et maintenance du photocopieur MINOLTA C 227 conclu avec la Société Dycal Bureautique à 67800 HOENHEIM le 1^{er} juillet 2018 arrive à échéance le 30 juin et qu'il conviendrait de renouveler ce contrat avec cette même société aux conditions actuelles.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le maire à signer le renouvellement du contrat de location et de maintenance avec la Société Dycal à compter du 1^{er} juillet 2023 dans les conditions actuelles.

2023-03-14 Demande d'agrément d'un permissionnaire présenté par le locataire de la chasse.

Après réflexion, ce point sera remis à l'ordre du jour lors de la prochaine séance. Il nécessite de plus amples informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le Maire

Marcel BLAES